



EPSM de Caen



A TOUS LES PROFESSIONNELS DE L'EPSM

Aujourd'hui 26 Novembre sur tout le territoire national, dans tous les établissements, les Médico-sociaux sont mobilisés, seuls ou avec leurs syndicats (CGT, SUD, FO). Mobilisés ils le sont déjà depuis plusieurs semaines, avec détermination, parfois en ordre dispersé et c'est la première fois aujourd'hui qu'ils le sont ensemble sur un même temps.

Les salariéEs qui exercent dans le secteur médico-social sont nos collègues !

Dans ce secteur toutes les catégories sont représentées ainsi que tous les métiers, à l'image de tous les agents que l'on croise chaque jour dans l'établissement. Ce sont nos collègues, nous les connaissons et avons travaillé avec un certain nombre d'entre eux.

Ce sont «des personnels qui prennent en charge les personnes dont les difficultés somatopsychiques sont les plus handicapantes et donc les plus difficiles à accompagner» pour reprendre une phrase de la motion de la CME du CH de Plaisir du 10 Novembre 2020.

Ces collègues ont-ils démerité ?

N'ont-ils pas assuré quotidiennement leur métier avec conscience professionnelle ?

N'ont-ils pas été présents auprès de leurs patients, des résidents au moment de la première vague Covid ?

Ne sont-ils pas toujours aussi attentionnés au cours cette seconde vague ?

Bien sûr que si !! Elles et ils le sont comme tous les agents de l'EPSM !!

L'EPSM a besoin de ces services : CAARUD, MAS, CSAPA, SAMSAH L'établissement ne peut se passer de ces soignants et de leur travail et c'est surtout pour la population que ces services sont indispensables

Ce sont des services indispensables comme les personnels qui les composent.

Ces personnels font partis de l'EPSM et sont tous agents de la fonction publique hospitalière. Ils en ont les mêmes devoirs et les mêmes droits ! Ils sont régis par le même code, la même grille indiciaire !!

Alors pourquoi cette injustice ?! Pourquoi cette discrimination ?!

En les privant du complément de traitement indiciaire de 183 euros mensuels, le ministère « disqualifie et dévalorise les personnels exerçant dans ces structures ». C'est une maltraitance, une maltraitance d'état, qui pourrait s'accompagner, si elle perdurait, de démotivation, de démoralisation et avoir des répercussions sur leur exercice professionnel. Par ailleurs, comment recruter dans ces services à l'avenir avec une telle perte de salaire ?

Soyons solidaires !!

Aujourd'hui nos collègues du médico-social du service public de santé manifestent au niveau national, ils refusent cette situation de discrimination générée par le ministère.

Nous le répétons encore ici : l'issue de leur combat aura des conséquences sur tous les personnels de notre établissement :

Ils gagnent sur leur revendication et la situation redevient « normale ».

Ils perdent, alors nous entrerons dans une autre période où le salaire pourrait être alloué en fonction du lieu d'exercice ; où quand il faudra pourvoir au remplacement d'un agent de ces services, le remplaçant verra une perte sur son salaire (2169 euros par an !).

Vous pensez que ça n'est pas possible ?! Eh bien, qui aurait imaginé qu'une partie des collègues de l'établissement n'auraient pas bénéficié des 183 euros ?! Détrompez-vous cherEs collègues, tout est possible !!

Pour empêcher un tel scénario, pour que nos collègues du médico-social gagnent contre cette injustice, entrons dans la bataille, soutenons les, soyons solidaires de leur combat en :

- **signant la lettre pétition qui va circuler dans les services**
- **se déplaçant sur le piquet de grève pour les rencontrer et les soutenir**
- **participant au rassemblement devant la préfecture a 14h00.**

Ne laissons pas passer une telle discrimination, une telle injustice !!

Même fonction publique, même établissement, même salaire !!

Nous sommes toutes et tous concernés, soignantEs, techniques, logistiques, administratifs, médecins, cadres !!

PS -1 : Au cours de cette journée tous les rassemblements se feront avec les mesures barrières indispensables. Bien sûr !!

PS - 2 : Juste avant la parution de ce tract nous apprenons que Monsieur le Directeur refuse de recevoir les personnels du Médico-social. A la discrimination ministérielle s'ajoute le mépris de la direction de notre établissement ! Les collègues « apprécieront » cette nouvelle rebuffade de notre propre Directeur ... Honte à lui !!

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Caen le 26 Novembre 2020 à 6h30